

COMMUNIQUE DE PRESSE

**ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :
2^{ème} passage pour les contrôles de fonctionnement**

Conformément à la loi sur l'eau, et afin de protéger efficacement les ressources en eau et éliminer tout risque de salubrité, la Lomagne Gersoise a mis en place depuis 2005 le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif, qui comprend notamment la vérification périodique du bon fonctionnement des installations existantes.

Cette mission a été confiée à la SAUR par le biais d'une prestation de service pour la période 2009/2016.

A partir du **30 novembre 2015**, un 2^{ème} passage pour contrôler le bon fonctionnement des installations d'assainissement aura lieu sur les communes de **PUYSEGUR, LA SAUVETAT, LAMOTHE-GOAS, SAINTE-RADEGONDE, LA ROMIEU et LAGARDE-FIRMACON.**

Les propriétaires des habitations concernées recevront un avis de passage de la SAUR leur proposant un rendez-vous. Ces contrôles donneront lieu à une redevance s'élevant à 95,90 € adressée par le Trésor Public de Fleurance.

Contacts :

- Techniciens intervenants de la SAUR : 06 60 07 62 88
Mr Sidney LACAULLE et Mr Jean CHARRIER
- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : 05 62 64 22 59
Mme Alexandra LUSSAN, Mme Sandrine DUBUC